

FINANCER SON PROJET D'INSTALLATION AGRICOLE

Quels dispositifs de soutien financier?



Les aides de l'état : parcours « PPP » (plan de professionnalisation personnalisé)

Point info installation

Informations : conditions d'obtention des aides, étapes du parcours, structures d'accompagnement .

Elaboration du PPP

Entretien avec un conseiller compétence et un conseiller projet pour élaborer un plan de formation, en fonction du profil du candidat

Formations
courtes/longues

Stages en exploitation
ou en entreprise

Validation du PPP (DDT)

Réalisation du PPP puis Elaboration du PDE (plan de développement de l'exploitation)

Installation

- Dotation JA
- Prêts MTS JA ou prêts bonifiés
- Exonération partielle de cotisations sociales (accessible aussi hors parcours aidé)
- Avantages fiscaux

Principal outil de sa politique d'aide à l'installation, les aides de l'Etat consistent essentiellement en un don au nouvel installé (Dotation Jeune Agriculteur), et en prêts (Moyen Terme Spéciaux - Jeune Agriculteur) qui servent à financer l'outil de production.



Il existe des conditions pour l'obtention des aides liées au PPP:

- > une **limite d'âge** (40 ans)
- > la nécessité de démontrer la viabilité économique (SMIC)
- > la nécessité d'avoir la 1/2 SMI pour obtenir le **statut de chef d'exploitation**
- > la nécessité d'obtenir la **capacité agricole** par la réalisation d'une formation dans les cas où elle n'est pas finançable
- > l'obligation d'investir dans du **matériel neuf**

Existe-t-il d'autres sources de financement?

Oui, il existe des dispositifs nationaux, et d'autres spécifiques à la région ou au département (voir au verso!)

S'installer sans les aides de l'Etat : quelles alternatives ?



Et si je m'installe sans ces aides, est-il possible de faire des formations aidées ?

Oui, en passant d'abord au Point info, tu pourras faire des formations qui seront subventionnées en partie

Panorama des aides financières (non exhaustif)

DISPOSITIFS NATIONAUX

Subventions

Aide à la création d'entreprise pour les personnes handicapées (AGEFIPH)
Fondation 2e chance
Fondation Raoul Follereau
Aide à la reprise d'activité des femmes (ARAF)
Concours talents de la création
Bourse déclic jeunes

Les prêts à la personne

Prêt NACRE
Parcours confiance de la caisse d'épargne
Les microcrédits de l'ADIE
Le prêt d'honneur

Les prêts/apports au capital de l'entreprise

Le prêt bonifié agricole à la Nef
Les CIGALES
Garrigue: participation au capital d'une société
Le programme ISOMIR

Les fonds de garantie

Le fond régional d'investissement solidaire
Le fonds de garantie à l'initiative des femmes
Le Fond commun de placement insertion emploi dynamique (Asso. France active)
La FAG (France active garantie)

AUTRES DISPOSITIFS

Autres subventions, prêts à la personne et à l'entreprise, fonds de garantie par région ou département

Aides informelles: prêts familiaux, cagnottes solidaires alimentées par des groupes de cigaliers, les tontines agricoles, les prêts des clients-consommateurs, le parrainage de cheptel.

Même si je ne réalise pas mon PPP, je bénéficie d'une exonération partielle des cotisations sociales.

Oui, en revanche tu n'es pas prioritaire pour l'accès au foncier.



DISPOSITIFS TERRITORIAUX

Selon la région/département

- chèque TIC région
- convention Safer- région
- contrat régional d'exploitation
- aide à la diversification agricole
- aide à l'investissement pour la transformation à la ferme (contacter la DDT)
- cultures spécialisées
- diversification non agricole
- aide à la souscription de parts en CUMA
- aide complémentaire DJA
- accompagnement à la réalisation du PDE
- aide à la conversion en agriculture biologique (contacter le groupement d'agriculteurs biologiques de votre département)
- aide à la certification en agriculture biologique (contacter la DDT)

Selon le Pays

Fonds LEADER

A QUI S'ADRESSER ?

ARDEAR POITOU-CHARENTES
Poitiers, Melle, Angoulême, Saintes

☎ 05.49.51.03.13

@ ardear16@orange.fr,
ardear17@orange.fr,
ardear79@orange.fr,
ardearpc@wanadoo.fr



Avec le concours financier de :

